



Complémentaires maladie par employeur

Par **mimi1605**, le **19/02/2011** à **12:58**

Bonjour,

je suis en maladie depuis plus de six mois, et bien que mon employeur cotise aux AG2R je perçois au compte gouttes mes compléments de salaire, ils reglent, 3 jours par mois ou le mois suivants rien. Le décompte de mes IJS leurs sont envoyer tous le 14 jours, je ne sais plus quoi faire car même au téléphone on nous répond que c'est comme ça. Pour exemple je suis en arrêt depuis juin 2010, et à ce jour ils m'ont régler jusqu'au mois de novembre, et comme je l'ai dit en plusieurs fois. Que puis-je faire, ont-ils le droit de ne pas verser le mois échus? MERCI

Par **jeetendra**, le **19/02/2011** à **17:32**

Bonjour, il faut bien lire les conditions générales du contrat de prévoyance AG2R (en cas d'arrêt pour maladie), toujours traiter avec eux par courrier recommandé avec accusé de réception, cordialement.

Par **mimi1605**, le **19/02/2011** à **19:02**

même la comptable leurs a écrit, sans réponse. Merci quant même

Par **eve67550**, le **02/03/2011** à **07:29**

5 mois que je me bats avec la caisse de prevoyance pour toucher mon complement de salaire!!! Je vis avec 600 euros par mois pour ma fille et moi ..Bientot je n'aurais plus d'essence pour aller bosser ...ils me font crever a petit feu...une descente aux enfers...